



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	14
Absents	25
Total des votes	51

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. FOU COURT, M. BESSARD, M. LEBOUCHER

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME DA SILVA A M.BESSARD, MME ROULAND A M.BISSON, MME GILBERT A M.FOU COURT, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. DUCLOS A M. CANTELOUP, MME QUESNEY A MME MONLON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M BLAS A MME BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTILLOY

N°DEL_0045_2025 Modification du tableau des effectifs au 01/05/2025

Il est nécessaire de régulariser la situation d'un agent effectuant des missions communales à Quillebeuf, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

Cette modification étant supérieure à 10 % de la durée de temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le conseil municipal de la Commune de Quillebeuf en date du 13 mars 2025 a créé le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à hauteur de 17,50/35ème pour que l'agent continue d'assurer ses missions communales.

L'agent aura deux employeurs et conservera son affiliation à la CNRACL.

Au vu du temps de travail réparti à 50 %, la gestion de la carrière sera assurée par les services de Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle étant désignée la collectivité bénéficiant du plus d'ancienneté sur cet agent.

Par conséquent, le tableau des effectifs doit être modifié de la façon suivante à compter du 1er mai 2025 :

- Suppression d' un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet à hauteur de 17,50/35ème.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois,

VU l'accord de l'agent,

VU la délibération du Conseil Municipal de Quillebeuf créant un poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps non complet à hauteur de 17,50/35ème

CONSIDÉRANT que la modification étant supérieure à 10 % du temps de travail, il convient de supprimer le poste au tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps non complet à hauteur de 17,50/35ème,

CONSIDÉRANT que l'agent ne perd pas son affiliation à la caisse de retraite CNRACL,

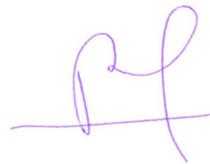
*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1er mai 2025,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,

Pont-Audemer, le 7 avril 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL